

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 à 19h00**

Présents : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Dominique FAUCON, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : M. Patrick ROY qui a donné pouvoir à Mme Michelle CIAVATTI, Mme Constance CALI qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET, M. Manuel GOMEZ qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie ROUX, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Franck CHARPENAY.

Absents excusés : M. Stephan HERVE, M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO, M. Christophe FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Annick FABBRI

La séance débute à 19h05.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annick FABBRI a été nommée secrétaire de séance à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2025 est adopté à 14 voix pour.

Mme Sylvie FIGUET arrive à 19h14 à compter du point « Maison Nardy – Etat descriptif de division et règlement de copropriété » inscrit à l'ordre du jour.

Liste de délibérations :

2025_018 - MAISON NARDY – ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Franck CHARPENAY, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Franck CHARPENAY)

- **Décide d'annuler** l'état descriptif de division des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27. Etant précisé que le lot 5 a été supprimé et remplacé par les lots 19 et 20 et le lot 20 a été exclue de la copropriété.
- **Décide de créer** un nouvel état descriptif de division des lots 28 et 29.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'annulation du précédent état descriptif de division et à la création du nouvel état descriptif de division.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le règlement de copropriété, ci annexé et tous documents afférents.
- **Indique que le Maire ou un Adjoint ou un conseiller municipal ayant reçu délégation à cet effet** représentera la Commune aux réunions et assemblées générales de copropriété.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Maître Christine CHALEIL, Notaire à Le-Grand-Lemps
 - o Maître Elodie VENTURA, Notaire aux Abrets-en-Dauphiné

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 à 19h00**

2025_019 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL « CHEMIN DU CHAMP DE FOIRE »

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Constate** la désaffectation du chemin rural « chemin du Champ de Foire »,
- **Prononce** le déclassement du chemin rural « chemin du Champ de Foire » en vue de son transfert dans le domaine public de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère

2025_020 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC AMI ELECTRONIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL COMMUNAL

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Accepte** la mise à disposition gratuite de locaux communaux à l'entreprise AMI Electronique dans les conditions inscrites dans la convention, annexée à la présente délibération.
- **Prend acte** que cette convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux démarrera le 1^{er} janvier 2025 et s'achèvera le 31 décembre 2026 en même temps que le marché public de sonorisation des foires de Beucroissant.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Monsieur le Gérant de l'entreprise AMI Electronique

2025_021 - CONTRATS GROUPE – MANDATEMENT CDG 38

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :
 1. Les titres restaurant,
 2. La mutuelle santé,
 3. L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Madame le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du CDG38

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 à 19h00**

2025_022 - PARTICIPATION FINANCIERE ACCES PISCINE DE RENAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE RENAGE – ETE 2025

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat piscine avec la ville de Renage pour la saison estivale 2025 et de le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **S'engage** à prendre en charge, pour les Manants, le différentiel de prix entre le tarif réservé aux Renageois et le tarif « Extérieurs » à la commune de Renage sur justificatif (registre des entrées tenu par la commune de Renage) au compte 611.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère
 - o Madame le Maire de Renage
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2025_023 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

N° DE PIECE INTERNE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT Euros
2025-001	Docteur Philippe BRUSSIAUD	Convention assistance - Médecin coordonnateur foire avril 2025	26 et 27 avril 2025	600 € par la commune
2025-002	ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ISERE	Renouvellement adhésion AMI	année 2025	490,48 € par la commune
2025-003	SDIS 38	Prestation foire avril 2025	26 et 27 avril 2025	4 224,00 € par la commune

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame le Préfet de l'Isère

La séance étant close, est levée à 20h36.